

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>91238</b>	De <b>M. Armand Jung</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Bas-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement maternel et primaire : personnel	<b>Tête d'analyse</b> >directeurs d'école	<b>Analyse</b> > missions. aide administrative. emplois de vie scolaire.
Question publiée au JO le : <b>24/11/2015</b> Question retirée le : <b>08/03/2016</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression de postes d'EVS (emploi de vie scolaire) dans plusieurs écoles du Bas-Rhin. Il lui précise que ces employés remplissaient jusqu'à présent de nombreuses tâches (accueil, travail administratif, relations avec les différents partenaires des écoles...) qui permettaient de décharger efficacement les directrices et directeurs d'école. À la suite de ces suppressions de postes, les directrices et directeurs des écoles concernées se retrouvent désormais confrontés à une surcharge de travail administratif à laquelle ils ne parviennent pas toujours à faire face. Il souhaite qu'elle lui indique si un groupe de travail visant à définir un protocole précis d'allègement des tâches obligatoires pour les directrices et directeurs d'école sans EVS peut être installé ou s'il est envisageable de rétablir les postes qui ont été supprimés dans le Bas-Rhin.